



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 12 juin 2006

Le Conseil a décidé de :

- interdire la circulation à tout conducteur dans le Sentier 116 situé entre la rue de la Prévoyance et la drève du Génie (Plaine des Manœuvres), dans les deux sens, sauf cycliste.
- réserver une zone de stationnement en faveur d'une personne handicapée face au n° 57 de la chaussée Romaine.
- interdire le stationnement dans la rue du Ballon sur une distance de 3 mètres à hauteur et du côté de l'accès arrière du Foyer "Le Courtil".
- régler le stationnement afin de permettre aux véhicules de secours des pompiers de Tournai de quitter la caserne, en divisant l'allée latérale de l'avenue de Maire, côté Escout, entre le n° 33 et le n° 101, en deux bandes de circulation.
- remettre un avis favorable sur les termes du projet d'Arrêté Ministériel portant règlement communal sur la police de la circulation routière fixant la vitesse des véhicules sur la RN500 Tournai-Vaulx.
- faire exécuter des travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public :
 - 1) entre la Carrière du Séminaire et le bout de la rue du Vingt-quatre Août à Tournai (au droit de la partie bâtie)
 - 2) au parking de la prison située entre la rue Despars et la rue du Chantier à Tournai
 - 3) au chemin 39 à Tournai
 - 4) à la rue du Moulin de Calonne à Blandain
 - 5) au carrefour de la rue de la Culture et de la rue Aimable Dutrieux à Tournai
 - 6) rue des Abliaux à Vaulxpar l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.).
- prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège Echevinal de passer un marché de services ayant pour objet l'assistance technique à apporter au Bureau d'Etudes Communal pour l'élaboration du cahier des charges relatif à la mise en lumière du circuit découverte de Tournai.

- passer des marchés ayant pour objet :
 - 1) les travaux de scénographie lumineuse du parcours historique du Centre-Ville
 - 2) les travaux de restauration des façades classées de la place Saint-Pierre à Tournai et rue du Chevet Saint-Pierre
 - 3) les travaux d'aménagement de voirie et de trottoirs, rue Bonnemaïson à Tournai
 - 4) les travaux de réfection de trottoirs rue de la Liberté à Rumillies
 - 5) l'acquisition d'un chalet en bois destiné au Football Club de Warchin
 - 6) l'acquisition de matériel électrique pour le raccordement de la nouvelle classe de verrerie à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs
 - 7) la fourniture et la pose de tablettes de travail pour l'accueil de la Maison de la Culture
 - 8) l'acquisition d'un ouvrage précieux destiné à la reconstitution des collections de la Bibliothèque Communale de Tournai
 - 9) l'acquisition d'une machine à laver destinée au Service des Cimetières
 - 10) la modification du matériel actif du réseau informatique de la Ville
 - 11) l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse destinée au Service Voirie
 - 12) l'acquisition d'une camionnette d'occasion destinée au Service Signalisation
 - 13) l'acquisition de matériel d'équipement (minitracteur et balayuse bennable) destiné au Service Plantations
 - 14) la réparation du véhicule JCB de Kain
 - 15) l'acquisition de pièces nécessaires à la réparation des supports de lames de ressort du châssis d'un camion destiné à la Propreté Publique
 - 16) la réparation de la grue du camion grappin du charroi communal
 - 17) la réparation des freins du camion immondices et du rouleau palpeur de la débroussailleuse d'un des tracteurs du charroi communal
 - 18) le remplacement des boîtes de vitesses et embrayages de deux camionnettes du charroi communal
 - 19) la réparation des freins et de la boîte de vitesses d'un des camions destiné au ramassage des immondices.

- approuver, sous réserve de l'approbation budgétaire et de l'accord du propriétaire de l'immeuble n° 1 de la place Saint-Pierre, l'avenant n° 2 des travaux de restauration des immeubles classés de la place Saint-Pierre.

- approuver l'exécution des travaux supplémentaires faisant l'objet de l'avenant n° 1 des travaux de mise hors eau, stabilité et assainissement du site à réhabiliter CASTERMAN.

- vendre des parcelles pour cause d'utilité publique en vue de la pose de collecteurs d'évacuation des eaux usées

- proposer le déplacement partiel du sentier n° 21 à Rumillies et d'en vendre l'assiette à une société.

- solliciter l'abrogation du plan communal d'aménagement du Centre-Ville et d'appliquer sur ce périmètre les dispositions du plan général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme.

- approuver le projet de convention tripartite ayant pour objet l'élaboration d'un rapport urbanistique et environnemental pour la mise en œuvre de la zone d'aménagement Communal concerté des Bastions.

- maquer son accord quant aux modifications à apporter à la voirie vicinale à Gaurain, rue Wirie, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme visant la construction de dix maisons unifamiliales.
- approuver le principe de création de voiries équipées dans le cadre d'un nouveau lotissement entre le Vieux Chemin d'Ere, la rue Mullier, la rue Roméo Dumoulin et la rue Saint-Eloi.
- approuver les modifications à apporter à la voirie vicinale dans le cadre d'une demande de permis de lotir à Havinnes, rue du Puits.
- approuver le bilan de l'exercice 2005 de l'ASBL Maison des Sports.
- prendre connaissance et émettre un avis favorable sur le protocole général (et ses annexes) d'accord d'intégration hospitalière dans la perspective de la création d'un bassin de soins dans le Tournaisis.
- approuver le compte de l'exercice 2005 du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) ainsi que le bilan et les opérations de clôture.
- approuver la modification budgétaire de la Régie Foncière pour l'exercice 2006.
- fixer le tarif pour l'approvisionnement des bateaux en eau et en électricité à la halte nautique.
- arrêter le règlement redevance sur les documents administratifs pour l'exercice 2006.
- arrêter le nouveau règlement-redevance sur l'occupation du domaine public à des fins commerciales pour des terrasses, des étals de marchandises ou de distributeurs.
- ratifier la décision prise par le Collège Echevinal de prêter des œuvres de la collection VAN CUTSEM pour l'exposition "Henri Fantin-Latour" qui se déroulera à la Fondation de l'Hermitage à Lausanne et une œuvre de Pierre Breughel II pour l'organisation de l'exposition "Pierre Breughel et son temps" qui se déroulera à Gaasbeek en septembre 2006.
- ratifier la décision prise par le Collège Echevinal de prolonger le prêt du moulage de l'hippopotame du Musée d'Histoire Naturelle de Tournai à l'Institut des Sciences Naturelles de Belgique.
- ratifier la décision prise par le Collège Echevinal d'autoriser la prise en charge des fresques provenant de l'Eglise Saint-Brice au Musée d'Archéologie par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique.